



VILLE DE
HAYANGE

LA LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 03 MARS 2025 A 19H00
établi conformément aux dispositions
de l'article L 2121.25 du Code Général
des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal réuni en séance ordinaire :

01 ⇒ Désignation d'un secrétaire de séance : Désigne, avec 32 voix pour et 1 absent (Mme MIKULA), Mme. Deiss Murielle comme secrétaire de séance.

02 ⇒ Adoption du procès-verbal de la séance du 09 décembre 2024 : Après en avoir délibéré, il a été décidé d'ajourner la présence délibération au prochain conseil municipal.

03 ⇒ Délibération créant la réserve communale de sécurité civile : Accepte, avec 30 voix pour, 2 abstentions (Mme ADAM et M. CANOUIL) et 1 absent (Mme MIKULA) de créer une réserve communale de sécurité civile, chargée d'apporter son concours au maire en matière ; d'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune, de soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres, d'appui logistique et de rétablissement des activités.

04 ⇒ Emplois jeunes vacances : Accepte, à l'unanimité, le recrutement de 40 vacataires affectés principalement aux ateliers durant l'été 2025.

05 ⇒ Délibération portant modification du tableau des effectifs : Accepte, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux.

06 ⇒ Création d'emplois de fonctionnaire : Accepte, à l'unanimité, en raison de la nomination de 6 agents contractuels actuellement en poste, il convient de :

- Créer un poste d'adjoint administratif à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2025.
- Créer un poste d'adjoint technique à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2025.
- Créer 2 postes d'adjoint technique à temps non complet, à compter du 1^{er} avril 2025.
- Créer un poste d'adjoint technique à temps complet, à compter du 19 avril 2025.
- Créer un poste d'adjoint administratif à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2025.
- Créer un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2025.

En raison du départ en retraite d'un Ingénieur Hors Classe, il convient de supprimer ce poste à compter du 1^{er} mars 2025

07 ⇒ Approbation du compte financier unique (CFU) 2024 : Approuve, avec 27 voix pour, 2 contres et 3 abstentions (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote, le CFU 2024 de la

commune de Hayange et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

08 ⇒ Rapport d'orientation budgétaire : **Le conseil municipal prend acte de la tenue du budget d'orientation budgétaire.** Au cours du débat, le conseil a notamment examiné :

- L'environnement financier entourant la préparation budgétaire
- Les orientations budgétaires concernant les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement
- Les principaux investissements envisagés, ainsi que les actions municipales devant bénéficier d'une priorité
- Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette

09 ⇒ Participation aux frais d'hébergement : **Accepte, à l'unanimité**, le contrat avec la Société MICROBIB pour l'hébergement d'un serveur commun VILLE DE HAYANGE – CCAS. Une participation financière annuelle, à hauteur de 30 % du montant de l'hébergement et de la sauvegarde via internet, est demandée au CCAS, pour toute la durée du contrat.

10 ⇒ Appel d'offres pour la passation d'un contrat d'exploitation et de maintenance des installations thermiques de la Ville de Hayange : **Approuve, à l'unanimité**, le lancement de la procédure de passation du marché sous la forme d'un appel d'offres ouvert en vue de conclure, à compter du 1^{er} octobre 2025, un nouveau contrat d'exploitation et de maintenance des installations thermiques des bâtiments communaux.

11 ⇒ Dénomination de voies secteur des Grands Bureaux : **Accepte, à l'unanimité**, que Monsieur le Maire procède à la numérotation de ce secteur, renomme rue Alphonse BOURGASSER le secteur des Grands Bureaux et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

12 ⇒ Autorisation d'introduire une demande de subvention pour les travaux d'agrandissement et d'aménagement de bâtiments à vocation de cantine scolaire et périscolaire : **Autorise, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à introduire les demandes de subventions pour « les travaux d'agrandissement et d'aménagement de bâtiments à vocation de cantine scolaire et périscolaire » et toutes les pièces s'y rapportant à l'ensemble des partenaires proposant des aides pour ces travaux.

13 ⇒ Subvention de fonctionnement 2025 à l'Académie Musicale Hayangeoise : **Attribue, à l'unanimité**, une subvention de fonctionnement d'un montant de 182 000 € à l'Académie Musicale.

14 ⇒ Subvention à la Philharmonie la Lorraine : **Attribue, à l'unanimité**, une subvention exceptionnelle de 7 150 € à la Philharmonie la Lorraine afin de permettre à l'association d'assurer le bon fonctionnement de la manifestation.

15 ⇒ Le conseil prend acte du rapport d'activité de l'année 2023 du Syndicat intercommunal eau et assainissement de Fontoy – Vallée de la Fensch (SEAFF)..

16 ⇒ Compte rendu des décisions prises du fait de la délégation donnée au Maire (service technique) :

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la totalité des attributions définies aux articles L2122-21 à L2122-23 et L2122-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte à l'assemblée communale des décisions prises de conclure des marchés, à savoir :

- Décision en date du 22 janvier 2025 de passer une modification n° 3 au marché n° 13/22 relatif à la maintenance, l'entretien et la vérification des extincteurs et RIA. Le montant de la présente modification est sans incidence sur le montant maximum de commande qui est de 15 000,- € H.T. pour la période initiale ainsi que pour les reconductions.
- Décision en date du 28 janvier 2025 de passer un marché selon la procédure adaptée avec la société MARTIN CALAIS sise 64 avenue Louis Debray – Parc d'Activités de Baclair à 76210 BOLBEC concernant la construction d'un bâtiment de type modulaire TCE à vocation d'accueil périscolaire, de cantine scolaire et d'ACM pour le montant de son offre après négociations soit 1 812 015,23 € T.T.C.
- Décision en date du 29 janvier 2025 de résilier de plein droit – disparition de la société conformément à l'article 50 du C.C.A.G. applicables aux marchés de travaux, l'accord-cadre n° 14/21 en date du 2 novembre 2021 conclu avec la société SUPERSOL sise 13 avenue des Cures à 95580 ANDILLY et concernant les travaux d'entretien de six terrains de tennis en terre battue.

17 ⇒ Compte rendu des décisions prises du fait de la délégation donnée au Maire (service finances) :

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mai 2020 donnant délégation au Maire les attributions définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte à l'assemblée communale des décisions prises dans le cadre de cette délégation, à savoir :

Décision n°2024-62 portant acceptation d'indemnité de sinistre (Dommages électriques – Rue du 6 Juin 1944 – Ecole Maternelles Les Chardonnerets) pour un montant de 2 618,74€

Décision n°2024-63 portant acceptation d'indemnité de sinistre (Accident – MATHIEU RAVO 540) pour un montant de 475,82€

Décision n°2025-02 portant paiement frais honoraires d'avocat Me Paul YON pour un montant de 4 533,59€. (affaire Cne HAYANGE/ ARCELORMITTAL)

Décision n°2025-03 portant acceptation d'indemnité de sinistre (Choc de véhicule terrestre à moteur – Cimetière Notre Dame) pour un montant de 1 984,80€

Décision n°2025-09 portant acceptation d'indemnité de sinistre (Choc de véhicule terrestre à moteur – Faubourg Sainte Berthe) pour un montant de 435,01€

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21h15.

Hayange, le 03 mars 2025,

Le Maire,
Fabien ENGELMANN,
Conseiller Régional

